



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 10 juin 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **Demande numéro 1**

#### **Emplacement des immeubles :**

Les immeubles faisant l'objet de la demande sont situés sur le lot 4 624 491 du cadastre du Québec, sur la route du Bras-du-Nord, et sur le lot 4 624 494 du cadastre du Québec, soit le 1341, route Bras-du-Nord, dans le secteur de l'accueil Cantin de la Vallée Bras-du-Nord.

#### **Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser une résidence de tourisme sur chacun des lots, bien que les terrains soient adjacents à une rue privée plutôt que publique, comme prévu aux dispositions applicables au paragraphe 2 de l'article 6.10 du *Règlement de zonage 583-15*.

### **Demande numéro 2**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

Les immeubles faisant l'objet de la demande sont situés sur le lot 3 120 827 du cadastre du Québec, soit le 417, rue Francine et sur le lot 3 120 833 du cadastre du Québec, dans le secteur du rang de la Montagne.

#### **Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que la clôture projetée située à l'intérieur de la marge de recul avant soit d'une hauteur de l'ordre de 2 mètres plutôt que de 1,2 mètre, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 9.8.3 du *Règlement de zonage 583-15*.

### **Demande numéro 3**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 805, Grande Ligne (lot 4 491 469 du cadastre du Québec), dans le secteur du chemin du Lac-Sept-Îles Sud.

#### **Description de la demande :**

La demande vise à permettre que le lot projeté déjà construit puisse avoir une largeur de l'ordre de 4,62 mètres plutôt que 100 mètres, comme prévu à l'article 4.6.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

**Demande numéro 4**

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 175, chemin du Lac-Alain Est (lot 4 491 669 du cadastre du Québec).

**Description de la demande :**

La demande vise à permettre que la remise existante puisse être déplacée à une distance de l'ordre 0,3 mètre des lignes avant et latérale gauche plutôt qu'à 8 mètres et 1,2 mètre, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **10 juin 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 22 mai 2024.

Le directeur général adjoint, trésorier et directeur du Service des finances,

Nicolas Pépin